

---

# Déclaration de l'Index égalité salariale entre les femmes et les hommes 2023

---

---

**Année 2022**

---

Document à usage interne couvert par l'obligation de discrétion prévue par les dispositions de l'ancien article L.2325.  
Ne peut être communiqué à l'extérieur de la Cité sans l'accord de la direction.



## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,9	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,3	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>86</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>86</b>		<b>100</b>